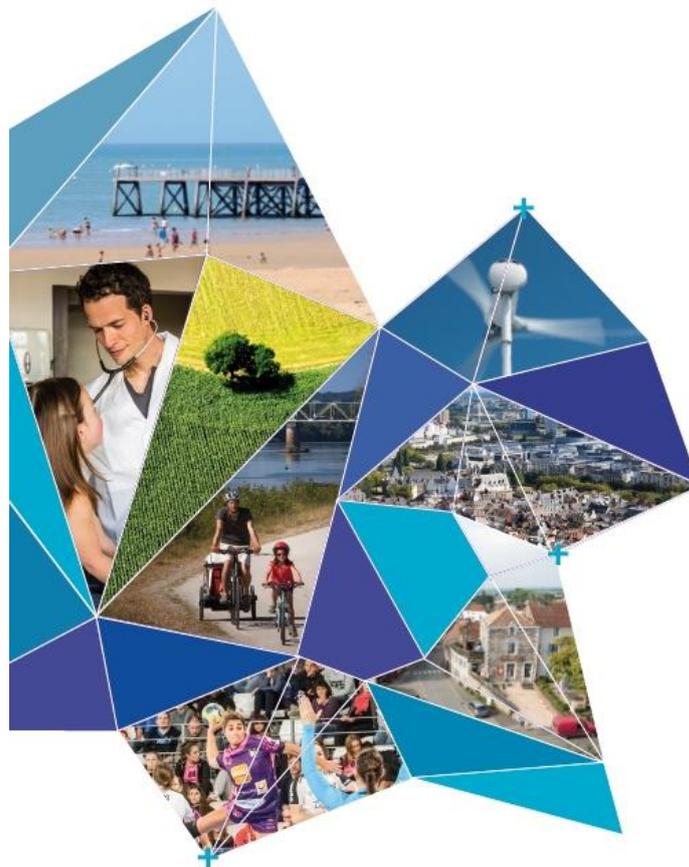


Nantes, le 19 juillet 2018

**CONTRACTUALISATION**

**La Région signe le Contrat Territoires-Région 2020  
de la Communauté de communes du Pays de Craon  
2 225 000 € pour accompagner les projets du territoire**



1

① **Communiqué de presse** ..... p.2  
② **Focus projet : Salle du FCC** ..... p.4  
③ **Le territoire : Communauté de communes du Pays de Craon** ..... p.5  
④ **En savoir plus sur le CTR 2020** ..... p.6  
⑤ **Chiffres clés | Zoom sur le Pacte Régional pour la Ruralité** ..... p.7

**CONTACT PRESSE**

Gwenola Cariou Huet : [gwenol.cariou-huet@paysdelaloire.fr](mailto:gwenol.cariou-huet@paysdelaloire.fr) - 02 28 20 60 65 - 06 82 80 18 92  
Alexandre Jean : [alexandre.jean@paysdelaloire.fr](mailto:alexandre.jean@paysdelaloire.fr) - 02 28 20 60 28

Nantes, le 19 juillet 2018

## **Communiqué de presse**

### **Combat pour l'équité territoriale**

# **La Région signe le Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes du Pays de Craon 2 225 000 € pour accompagner les projets du territoire**

Avec le Pacte régional pour la ruralité adopté le 23 juin 2016, la Région s'est engagée dans un combat pour l'équité territoriale. A cet effet, elle s'est aussi dotée d'une nouvelle politique territoriale avec la création du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 et du Contrat de développement métropolitain. Développé en concertation avec les élus, le CTR 2020 permet aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'accompagner les territoires dans leur développement et leurs mutations. Christelle Morançais, Présidente de la Région des Pays de la Loire, Maurice Perrion, Vice-président en charge des territoires, de la ruralité, de la santé, de la transition énergétique, de la croissance verte et du logement et Patrick Gaultier, Président de la Communauté de communes du Pays de Craon ont signé le Contrat Territoires Région 2020 avec la Communauté de communes du Pays de Craon de 2 225 000 €.

« Face au risque d'une région à deux vitesses, la Région des Pays de la Loire se mobilise pour l'équilibre et le développement des territoires. La nouvelle contractualisation vient compléter les actions déjà engagées sur nos territoires avec le pacte régional pour la ruralité ou le plan santé. Notre politique contractuelle est avant tout guidée par la confiance que nous portons aux élus locaux qui sont les mieux à même de faire vivre et grandir leurs territoires. Nous serons donc à leurs côtés au quotidien car s'ils ont besoin d'un soutien financier important, ils demandent aussi qu'on les aide à monter les dossiers et à trouver les meilleurs financements. » souligne Christelle Morançais Présidente de la Région des Pays de la Loire.

**Le Contrat Territoires-Régions 2020 est une nouvelle politique bâtie sur 3 principes : l'équité**, la Région aide chaque territoire selon ses besoins, ses spécificités et en apportant une attention particulière aux plus fragiles ; **la proximité**, la Région fait le choix de contractualiser au niveau des intercommunalités ; **la liberté**, la nouvelle contractualisation permet aux élus locaux de proposer des projets pendant toute la durée du contrat et d'en définir les thématiques prioritaires selon les besoins de leurs territoires. La nouvelle politique propose deux types de contrats différenciés et un accompagnement sur-mesure des territoires qui repose sur des modalités de calcul des dotations repensées. Les critères, jusqu'alors fonction du nombre d'habitants, sont plus justes et prennent en compte la densité et le potentiel financier des territoires pour mieux refléter leur réalité démographique et financière. La Région proposera ainsi un accompagnement renforcé aux territoires les plus fragiles.

Pour le **Contrat Territoires-Région 2020** signé avec la **Communauté de communes du Pays de Craon**, chef de file du contrat, la dotation de la Région s'élève à **2 225 000 €**. A travers ce contrat, la Communauté de communes du Pays de Craon souhaite poursuivre neuf thématiques majeures :

**1- Favoriser le développement économique du territoire**

Création de parcs d'activités stratégiques à Craon, Cossé, Renazé, extension de pépinières d'entreprises, création d'ateliers relais, locaux tertiaires partagés, ... .

**2- Accompagner le développement numérique et améliorer la couverture en téléphonie mobile**

Déploiement du THD pour tous, réduction des zones blanches et grises de téléphonie mobile, mutualisation par le développement des moyens numériques, développer les outils numériques.

**3- Développer l'offre de services en matière de petite enfance, enfance jeunesse, sociale**

Aménagement ou réhabilitation de salles de spectacles, de lecture publique, d'enseignement artistique.

**4- Développer l'offre culturelle**

Aménagement ou réhabilitation de salles de spectacles, de lecture publique, d'enseignement artistique.

**5- Maintenir, développer et réorganiser l'offre de services publics**

Services d'incendie et de secours, services administratifs et sociaux.

**6- Impulser la redynamisation des centres-bourgs**

Réalisation de plans d'aménagement en groupement de commande, accompagnement des opérations de revitalisation.

**7- Favoriser la préservation de l'environnement par l'amélioration de la gestion des déchets et le tri sélectif**

Déchetterie de Quelaines-Saint-Gault, conteneurisation pour tous les foyers pour développer le tri sélectif.

**8- Brique transition énergétique**

- Production d'énergies renouvelables avec l'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments publics communaux et intercommunaux, production d'ENR
- Transformation du parc immobilier comprenant la rénovation énergétique de bâtiments du patrimoine public de l'EPCI et des communes

**9- Volet destination touristique**

- Développer l'offre de loisirs et d'accueil touristique grâce à la base de loisirs de la Rincerie et le développement de l'offre d'hébergement sur le territoire
- Développer la pratique de la randonnée par l'aménagement de sentiers et le développement d'outils de communication

## Focus projet

### Visite de la salle du FCC, salle festive et culturelle

Avec l'aide de la Région dans le cadre du CTR 2020, La Commune de Cossé-le-Vivien a décidé de rénover la salle culturelle construite en 1965, qui accueille notamment le festival des Embuscades et de nombreux évènements associatifs.

La salle ne répond plus aux normes actuelles en matière énergétique et de confort d'accueil.

Cette rénovation vise à accueillir tous les publics dans de bonnes conditions, en proposant un lieu permettant de recevoir des spectacles avec une jauge importante.

Ainsi, elle pourra accueillir, 700 personnes en configuration gradins et 1200 personnes en configuration debout et des équipements techniques adéquats.

Les travaux ont consisté en une opération de rénovation lourde et d'extension du bâtiment :

- Désamiantage et démolition d'une partie de la structure
- Reprise et rehausse de la structure porteuse
- Requalification des espaces
- Isolation de la salle
- Installation d'équipement scéniques répondant aux standard d'une salle de spectacle, tant pour les gradins que la scénographie, l'éclairage et les réseaux techniques
- Agrandissement et équipement d'une cuisine pour les réceptions de grande ampleur

---

4

Le nouvel aménagement de cette salle qui a commencé en janvier 2018 se terminera fin juin 2019.

Les travaux de la salle du FCC ont fait l'objet d'un financement régional au titre du CTR 2020 à hauteur de 300 000 € :

- **300 000 € au titre du CTR 2020**
- **Dont 126 000 € au titre de la Brique Transition Energétique**



## En savoir plus sur le Contrat Territoires-Région (CTR) 2020

### • Périmètre et chef de file du contrat

La contractualisation se fait à l'échelle des EPCI issus des recompositions territoriales et éventuellement avec le Pays ou PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) en cas d'accord unanime des EPCI membres. **Les EPCI sont désignés comme chefs de file et responsables de la coordination des projets.**

### • Dotation

Une dotation est calculée pour chaque EPCI. Elle est fixe sur la durée du contrat et établie au prorata de la durée réelle du contrat à compter de la date d'échéance du dispositif précédent (au plus tôt au 1<sup>er</sup> janvier 2017), et jusqu'au 31 décembre 2020.

Cette dotation est composée d'une **dotation de base** calculée selon deux critères :

- **La densité** démographique (*source : population municipale INSEE 2016 + superficie IGN*).
- **Le potentiel financier par habitant** calculé à l'échelle des EPCI.

Elle est complétée par des bonifications qui prennent en compte des spécificités territoriales :

- une bonification pour les **polarités ou centralités** établie notamment sur la base des critères INSEE 2014.
- des bonifications pour les territoires **littoraux et insulaires** (non cumulatives).
- une bonification pour les territoires couverts par le **label Patrimoine UNESCO**.

### • Période

Mise en œuvre du CTR 2020 à l'expiration de l'ancien contrat régional (NCR) et jusqu'au 31 décembre 2020

### • Contenu du contrat

L'élaboration du contrat se fera sur la base d'une stratégie et de thématiques prioritaires définies par les élus locaux. Il comprend **obligatoirement un axe sur la transition énergétique qui doit s'appuyer sur au moins l'un des 5 leviers de la feuille de route régionale** (représentant au moins 10% de la dotation du CTR). **Les projets pourront concerner notamment les zones d'activités, les équipements sportifs, les structures d'accueil à la petite enfance.** La programmation et la sélection des projets se font tout au long de la durée des contrats, sans obligation d'une liste de projets arrêtée dès la signature. L'instruction technique préalable est concertée avec les territoires et les différentes directions de la Région pour la cohérence des financements régionaux.

### • Bénéficiaires :

**Maîtres d'ouvrage publics** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale, commune, Syndicat mixte, groupement d'intérêt public, établissement public.

**Maîtres d'ouvrage privés** : association, entreprise publique locale (Société d'Economie Mixte, Société Publique Locale etc...) et Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré, et les entreprises si les projets sont relatifs à la transition énergétique ou cofinancés par le programme Leader.

### Chiffres clés de la contractualisation

#### En Pays de la Loire :

- **68** Communautés de communes et d'agglomération,
- **2** Communautés urbaines : Angers et Le Mans
- **1** Métropole : Nantes
- **1** Commune insulaire : l'île d'Yeu

#### 2 types de contrats 2017-2020

- **CTR 2020** pour les 68 Communautés de communes et d'agglomération et 1 commune insulaire : **150 M€**
- **CDM** pour la Métropole de Nantes et les Communautés urbaines d'Angers et du Mans : **30 M€** auxquels pourraient s'ajouter **60 M€ de Fonds européens**.

**25 M€ pour le Fonds Régional de Développement des Communes dans le cadre du pacte régional pour la ruralité.**

### Zoom sur le Pacte régional pour la ruralité



**Adopté le 23 juin 2016, après une large concertation auprès des élus et acteurs locaux et des habitants des territoires ruraux, le pacte régional pour la ruralité a posé les piliers du renforcement de l'équilibre territorial en Pays de la Loire avec un programme offensif de 8 enjeux et 37 mesures.**

Après 1 an de mise en œuvre, 100 % des mesures ont été lancées et d'ores et 230 M € de crédits régionaux ont été votés. Les mesures concernent les enjeux les plus importants auxquels sont confrontés les territoires : numérique, offre de santé, transports, commerces de proximité, écoles...

**Le Fonds régional de développement des communes (FRDC) et le Fonds Ecoles** sont deux mesures phares du Pacte régional pour la ruralité. Doté annuellement de 5 M€, le FRDC est destiné aux communes de moins de 5 000 habitants pour accompagner leurs investissements en matière d'équipements de proximité. Il a été complété de 6 M€ supplémentaires, via un Fonds Ecoles, pour des investissements liés aux bâtiments scolaires dans ces communes durant les années 2016 et 2017 et de 1M€ pour 2018.

Depuis leur mise en œuvre, 535 communes ont été accompagnées par la Région dans le cadre de ces dispositifs pour un budget de 20,75 M € soit près de 45 % des communes ligériennes de moins de 5 000 habitants.

Sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Craon, 2 communes ont bénéficié du **Fonds Ecole pour un montant total de 95 835 €** :

- **Simplé** : 93 200 € pour la création d'un espace multi-activités destiné à accueillir le restaurant scolaire, l'accueil de loisirs et les activités associatives ;
- **Mée** : 2 635 € pour l'installation d'une chaudière à granulés pour l'école, la garderie et la cantine.

11 communes ont bénéficié du **Fonds régional de développement des communes (FRDC) pour un montant total de 391 573 €** :

- **Pommerieux** : 30 000 € pour l'aménagement d'un parc récréatif et multisports ;
- **Chérancé** : 11 454 € pour la restauration de la salle polyvalente ;
- **Denazé** : 46 507 € pour la réhabilitation du presbytère, de la mairie, d'une maison communale et travaux de mise en accessibilité du parking ;
- **Saint-Poix** : 50 000 € pour la réhabilitation et l'extension de la salle des fêtes ;
- **Sennones** : 35 000 € pour la rénovation d'une salle communale et création d'un parking ;
- **Mée** : 1 936 € pour les travaux de mise en accessibilité et de réhabilitation thermique et énergétique d'un bâtiment communal, le Bouquet ;
- **Ballots** : 21 676 € pour la rénovation du parquet de la salle des fêtes ;
- **La Roë** : 50 000 € pour les travaux de revitalisation du bourg ;
- **Astillé** : 50 000 € pour la construction d'une salle d'activités et de vestiaires ;
- **Congrier** : 45 000 € pour l'aménagement sécuritaire au hameau La Grée-Le-Chêne-Rond - Le Rocher ;
- **Cossé-le-Vivien** : 50 000 € pour l'aménagement de la place de la mairie et de la place du Champ de foire.